

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 9 décembre 2025 à 19 h
Édifice municipal | Quartier Baker-Brook

PROCÈS-VERBAL

PRÉSENTS : Jean-Pierre Ouellet | Maire
 Michael Marmen | Directeur général, Greffier adjoint
 Serge Dionne | Directeur des finances
 Jessica Raymond | Greffière

CONSEILLERS :
Quartier Saint-François : Nancy Ann Landry Rino Levasseur
Quartier Clair : Lloyd Plourde Richard Michaud
Quartier Baker-Brook : Francine Caron Georges Michaud
Quartier Saint-Hilaire : Michel J. Morin Réginald Nadeau

CONSEILLERS ABSENTS :
Quartier Lac Baker : Bernard Soucy Ronald Cormier

Présences dans la salle : 3.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h. Monsieur le Maire souhaite la bienvenue.

2. Constatation du quorum

Deux membres du Conseil sont absents. Le quorum est constaté.



3. Déclaration divulguant un conflit d'intérêts

Il n'y a aucune déclaration divulguant un conflit d'intérêts.

4. Adoption de l'Ordre du jour

Résolution n° 2025-12-09 (1)

Proposé par le conseiller Lloyd Plourde

Appuyé par le conseiller Richard Michaud

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte l'Ordre du jour, tel qu'il a été modifié par l'ajout du point suivant :

8. DOSSIERS MUNICIPAUX

FINANCES

g) Plan de renouvellement des immobilisations 2026-2029.

Motion adoptée.

5. Adoption des procès-verbaux des réunions antérieures

a) Procès-verbal de la réunion ordinaire publique du 12 novembre 2025

Résolution n° 2025-12-09 (2)

Proposé par la conseillère Francine Caron

Appuyé par le conseiller Réginald Nadeau

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte le procès-verbal de la réunion ordinaire publique du 12 novembre 2025, tel qu'il a été envoyé par courriel au Conseil et révisé, au besoin.

Motion adoptée.

6. DOSSIERS MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

- a) Soumission de e6 International Inc. pour l'évaluation des opérations du service des Finances de la Ville de Haut-Madawaska

Résolution n° 2025-12-09 (3)

Proposé par la conseillère Nancy Ann Landry

Appuyé par le conseiller Georges Michaud

ATTENDU QUE la Ville de Haut-Madawaska souhaite procéder à une évaluation de la maturité organisationnelle de son service des Finances afin d'accroître l'efficacité, la cohérence et la durabilité des opérations municipales;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge que cette démarche est essentielle pour optimiser les processus internes et assurer une gestion administrative moderne et efficiente;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil approuve la soumission de E6 pour l'évaluation de la maturité organisationnelle du service des Finances de la Ville de Haut-Madawaska et pour la formulation de recommandations visant l'amélioration de l'efficacité, de la cohérence et de la durabilité des opérations, à un montant de 34 000 \$, plus taxe applicable.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la direction générale soit autorisée à entreprendre les démarches nécessaires à l'octroi et à la mise en œuvre du mandat.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU QUE les fonds pour payer cette dépense soient prélevés des fonds reçus dans le cadre de la réforme sur la gouvernance locale, selon la lettre reçue du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux le 27 avril 2023.

Motion adoptée.

- b) Mandat à l'AFMNB pour l'élaboration d'un plan d'atténuation climatique

Résolution n° 2025-12-09 (4)

Proposé par la conseillère Francine Caron

Appuyé par le conseiller Lloyd Plourde

ATTENDU QUE la Ville de Haut-Madawaska souhaite poursuivre ses efforts en matière de développement durable et de résilience environnementale;

ATTENDU QUE l'élaboration d'un Plan d'atténuation climatique permettra à la municipalité d'identifier des actions concrètes afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre et de mieux se préparer aux impacts des changements climatiques;

ATTENDU QUE l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB) offre un soutien professionnel et spécialisé pour la préparation de tels plans;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil mandate l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB) pour l'élaboration d'un Plan d'atténuation climatique pour la Ville de Haut-Madawaska.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la direction générale soit autorisée à entreprendre les démarches nécessaires afin de concrétiser ce mandat.

Motion adoptée.

FINANCES

- c) Contribution financière de 5 000 \$ à l'Atelier R.A.D.O. Inc.

Résolution n° 2025-12-09 (5)

Proposé par le conseiller Michel J. Morin

Appuyé par la conseillère Nancy Ann Landry

Abstention : Conseiller Rino Levasseur

ATTENDU QUE le Conseil municipal reconnaît l'importance du travail accompli par l'Atelier R.A.D.O. Inc., lequel contribue de manière significative au mieux-être par le biais de services essentiels telles qu'une banque alimentaire, une cuisine communautaire et une friperie;

ATTENDU QUE l'organisme a soumis une demande de contribution financière afin de soutenir ses activités et projets;

ATTENDU QUE le Conseil juge pertinent d'appuyer cet organisme en raison des retombées positives de ses initiatives pour les citoyens de la région, par le biais de la Banque alimentaire de Haut-Madawaska;

IL EST RÉSOLU QUE la Ville de Haut-Madawaska accorde une contribution financière de 5 000 \$ à l'Atelier R.A.D.O. Inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les fonds pour payer cette dépense proviennent du fonds d'opération du Fonds de fonctionnement général.

Motion adoptée.

- d) Transfert d'un montant de 113 515 \$ (Fonds de fonctionnement général)

Résolution n° 2025-12-09 (6)

Proposé par le conseiller Rino Levasseur

Appuyé par le conseiller Réginald Nadeau

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska transfère un montant de 113 515 \$

⇒ du *Fonds de fonctionnement général*
au *Fonds de réserve d'immobilisations du général.*

Motion adoptée.

- e) Transfert d'un montant de 173 398 \$ (Fonds de fonctionnement général)

Résolution n° 2025-12-09 (7)

Proposé par le conseiller Lloyd Plourde

Appuyé par le conseiller Michel J. Morin

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska transfère un montant de 173 398 \$

⇒ du *Fonds de fonctionnement général*
au *Fonds de réserve de fonctionnement du général.*

Motion adoptée.

- f) Transfert d'un montant de 33 263 \$ (Fonds de fonctionnement du service d'eau et d'évacuation des eaux usées)

Résolution n° 2025-12-09 (8)

Proposé par le conseiller Georges Michaud

Appuyé par le conseiller Lloyd Plourde

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska transfère un montant de 33 263 \$

⇒ du *Fonds de réserve de fonctionnement du service d'eau et d'évacuation des eaux usées*
au *Fonds de fonctionnement du service d'eau et d'évacuation des eaux usées.*

Motion adoptée.

g) Plan de renouvellement des immobilisations 2026-2029

Résolution n° 2025-12-09 (9)

Proposé par le conseiller Réginald Nadeau

Appuyé par la conseillère Francine Caron

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte le document intitulé « Plan de renouvellement des immobilisations 2026-2029 » pour l'allocation des fonds affectés au renouvellement des immobilisations (FRI) de la Ville de Haut-Madawaska.

Motion adoptée.

TRANSPORTS

h) Soumission de *Violette Motors Ltd* pour l'achat d'un 2026 F-150 4 X 4 Regular Cab 8' box

Résolution n° 2025-12-09 (10)

Proposé par le conseiller Lloyd Plourde

Appuyé par le conseiller Richard Michaud

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska approuve la soumission de *Violette Motors Ltd* pour l'achat d'un camion 2026 F-150 4X4 Regular Car 8' box à un montant de 56 615,00 \$, plus taxe applicable.

Cette dépense est effectuée conformément à l'Ordre ministériel n° 25-0046, daté du 18 juin 2025.

Motion adoptée.

URBANISME

i) Poursuite des démarches judiciaires dans le dossier CSR.19255, NIP : 35019819

Résolution n° 2025-12-09 (11)

Proposé par le conseiller Richard Michaud

Appuyé par le conseiller Rino Levasseur

ATTENDU QUE la Commission de services régionaux Nord-Ouest est responsable de gérer les dossiers d'urbanisme de la Ville de Haut-Madawaska en fonction de l'Arrêté de zonage en force sur le territoire;

ATTENDU QU'UN avis de se conformer a été envoyé le 29 avril 2025 au propriétaire de la propriété correspondant au NIP : 35019819, située au 278, chemin de l'Île, Quartier Lac Baker;

ATTENDU QUE la propriété est toujours non conforme.

IL EST DONC RÉSOLU QUE le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska transfère le dossier CSR.19255, correspondant au NIP : 35019819, situé au 278, chemin de l'Île, à Maître Mathieu Lemieux afin de poursuivre les démarches judiciaires pour non-conformité à un ordre de se conformer daté du 29 avril 2025.

Motion adoptée.

j) Renoncement aux démarches judiciaires dans le dossier CSR.19180, NIP : 35153865

Résolution n° 2025-12-09 (12)

Proposé par la conseillère Francine Caron

Appuyé par la conseillère Nancy Ann Landry

ATTENDU QUE la Commission de services régionaux Nord-Ouest est responsable de gérer les dossiers d'urbanisme de la Ville de Haut-Madawaska en fonction de l'Arrêté de zonage en force sur le territoire;

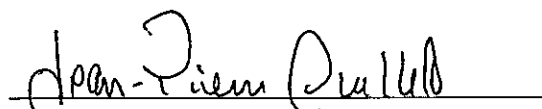
ATTENDU QU'UN avis de se conformer a été envoyé le 5 février 2025 au propriétaire de la propriété correspondant au NIP : 35153865, située sur la rue Centrale, Quartier Lac Baker;

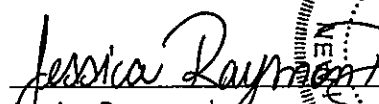
IL EST DONC RÉSOLU QUE le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska ne transfère pas le dossier CSR.19180, correspondant au NIP : 35153865, situé sur la rue Centrale, Quartier Lac Baker, à un avocat pour la poursuite des démarches judiciaires pour non-conformité à un ordre de se conformer daté du 5 février 2025.

Motion adoptée.

7. Levée de la séance

L'ajournement est proposé par le Conseiller Michel J. Morin à 19 h 20.


Jean-Pierre Ouellet,
Maire


Jessica Raymond,
Greffière

